



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17)

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023

1. Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit ULTRASET SINGLE STEP 2(R)

Autres moyens d'identification

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Adhésifs

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Instance Responsable

Bostik Canada Limited
655 Alphonse-Deshaies Boulevard
Becancour
Quebec
G9H 2Y8
Canada
Phone: +1 (514) 593-0418
Fax: +1 (514) 593-0413
Courriel msds@bostik.com

Adresse du fabricant

Bostik Inc.
11320 W. Watertown Plank Road
Wauwatosa, Wisconsin 53226 USA
Phone: +1(800) 726-7845 (Domestic Toll Free)
Phone: +1 (414) 774-2250 (International)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

CHEMTREC (Chemical Transportation Emergency Center)
Chemtrec 1-800-424-9300 (US)
1-703-527-3887 (Outside U.S.)
Rocky Mountain Poison Center: 1-866-767-5089

2. Identification des dangers

Classification

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage
Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

Autres renseignements

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement.

Toxicité aiguë inconnue

5 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. Composition/informations sur les composants

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Limestone	1317-65-3	45 - 70	-	-
Carbonic acid, calcium salt (1:1)	471-34-1	1 - 5	-	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023

Triméthoxyvinylsilane	2768-02-7	0.5 - 1.5	-	-
Carbon black	1333-86-4	0.1 - 1	-	-
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3	0.1 - 1	-	-
Quartz	14808-60-7	0.1 - 1	-	-
Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionato-O,O')-, (OC-6-11)-	22673-19-4	0.1 - 1	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement les yeux ou la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	L'hydrolyse libre de petites quantités de méthanol toxique. Se rincer la bouche à fond avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut causer une réaction cutanée allergique.
------------------	---

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont susceptibles de se former par hydrolyse puis relarguées dans l'atmosphère quand le produit est exposé à l'humidité ou bien de l'eau. Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	---

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	La pulvérisation d'eau, le dioxyde de carbone (CO ₂), une poudre extinctrice, une mousse anti-alcool.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes de soufre. Dioxyde de silicium.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge électrostatique Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Si sans risque, arrêter la fuite. S'assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Laver à fond après manutention.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ramasser le produit avec du sable ou autre produit absorbant non combustible et le mettre dans des contenants pour une élimination ultérieure. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder sous clef.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023

Références à d'autres sections Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit contient des substances qui, à l'état brut, sont sous forme de poudre, cependant, dans ce produit, elles sont sous une forme non respirable. L'inhalation de particules de poudre / poussière est peu probable suite à l'exposition à ce produit. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement.

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	TWA - Ontario	Québec
Limestone 1317-65-3	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³
Carbonic acid, calcium salt (1:1) 471-34-1	TWA: 10 mg/m ³			TWA: 10 mg/m ³
Trimethoxyvinylsilane 2768-02-7			STEL: 10 ppm STEL: 60 mg/m ³	
Carbon black 1333-86-4	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Tin, dibutylbis(2,4-pentanedio- nato-O,O')-, (OC-6-11)- 22673-19-4	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ Skin	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ Skin	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ Skin	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³ Skin

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	TWA - Ontario	Québec
Methyl alcohol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm Skin	TWA: 200 ppm TWA: 262 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 328 mg/m ³ Skin

Appropriate engineering controls

Mesures d'ingénierie

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains

Portez des gants à l'épreuve des produits chimiques convenables. Le choix de gants convenables est fonction du matériel utilisé ainsi que des différentes marques de qualité et des différents fabricants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés.
Type de filtre recommandé :	Filtre contre les gaz et les vapeurs organiques conforme à la norme EN 14387. Blanc. Brun.
Considérations générales sur l'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Pâte
Couleur	Crème
Odeur	Fruité
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

Propriété

pH	Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	> 93.3 °C / 200 °F
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Sans objet pour des liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible

Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible

Remarques • Méthode

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023

Densité	1.710 g/cm ³	
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible	
Teneur en solides (%)	96.8	
Teneur en COV	0 g/L	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun renseignement disponible.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et dégagées lors du durcissement.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact avec les yeux	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Ingestion	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.
-----------	---

Mesures numériques de la toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	>5000 mg/kg
ETAmél (cutané)	36,780.60 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	>20000 mg/l
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	>5 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeur)	917.40 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

5 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Limestone 1317-65-3	>5000 mg/kg (Rattus)	-	-
Carbonic acid, calcium salt (1:1) 471-34-1	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 420	LD50 >2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	LC50 (4h) >3mg/ml (Rattus)
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	LD50 = 7120 -7236 mg/kg (Rattus) OECD 401	= 3540 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus) OECD TG 403
Carbon black 1333-86-4	LD50 > 8000 mg/kg (Rattus) OECD 401	> 3 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	> 4.6 mg/m ³ (Rat) 4 h
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthyl- enediamine 1760-24-3	=2295 mg/kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	LC50 4H (Aerosol)1.5 - 2.44 mg/L air
Quartz 14808-60-7	=6450 mg/kg (Rattus)	-	-
Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionato-O ,O')-, (OC-6-11)- 22673-19-4	LD50 = 1864 mg/kg (Rattus) OECD 401	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	LC50 4hr: 16.8 mg/l (Rattus) (OECD TG 403)

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ce produit contient des substances qui, à l'état brut, sont sous forme de poudre, cependant, dans ce produit, elles sont sous une forme non respirable. L'inhalation de particules de poudre / poussière est peu probable suite à l'exposition à ce produit.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Carbon black 1333-86-4	A3	Group 2B	-	X
Quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - Cancérogène confirmé pour les animaux, sans qu'on sache si ce résultat est transposable aux humains

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
 Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
 Remplace la date du : 13-oct.-2023

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction	Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
STOT - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets sur les organes cibles	Yeux, Appareil respiratoire, Peau.
Toxicité subchronique	Aucun renseignement disponible.
Effets neurologiques	Aucun renseignement disponible.
Autres effets nocifs	Aucun renseignement disponible.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Limestone 1317-65-3	CE50 (72h) >200mg/L Algae (Desmodesmus subspicatus)	CL50 (96h)>10000mg/L (Oncorhynchus mykiss)	-	CE50 (48h) >1000 mg/L Daphnia Magna
Carbonic acid, calcium salt (1:1) 471-34-1	IC50 72H Algae >1000 mg/l	CL50 96H >1000 mg/l	-	EC50 48H Daphnia >1000 mg/l
Trimethoxyvinylsilane 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)
Carbon black 1333-86-4	>10000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) OECD 202	>1000 mg/l (Brachydanio rerio) OCDE 203	-	EC50: >5600mg/L (24h, Daphnia magna)
N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine 1760-24-3	-	LC50 (96H) =597 mg/L (Danio rerio)Semi-static	-	EC50 (48h) =81mg/L Daphnia magna Static
Tin, dibutylbis(2,4-pentanedio nato-O,O')-, (OC-6-11)- 22673-19-4	>2.0 mg/l	>2.0 mg/l	-	EC50 0.0036 mg/l 48Hr (Daphnia magna)

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023

Renseignements sur les composants			
Trimethoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE Essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	DBO	51 % Ne se biodégrade pas facilement

Bioaccumulation Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Limestone 1317-65-3	0.9
Trimethoxyvinylsilane 2768-02-7	1.1
N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine 1760-24-3	-0.3

Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale selon le cas.

Emballage contaminé Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

14. Informations relatives au transport

Note : Craint le gel Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire) Norme 49 CFR 171.4(c) : « Exceptions. Sauf lorsque le transport se fait en tout ou en partie par voie maritime, les exigences de ce sous-chapitre qui traite spécifiquement des polluants marins ne s'appliquent pas aux conteneurs non-vrac qui sont transportés par véhicule routier, par voie ferroviaire ou par avion. »

TDG

Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a
Classe (s) de danger relatives au transport 9
Groupe d'emballage III
Dispositions particulières 16, 99
Désignation UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a(Tin,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023

dibutylbis(2,4-pentanedionato-O,O')-, (OC-6-11)-, 9, III

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a
Classe (s) de danger relatives au transport 9
Groupe d'emballage III
Code ERG 9L
Dispositions particulières A97, A158, A197
Désignation UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a(Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionato-O,O')-, (OC-6-11)-, 9, III

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a
Classe (s) de danger relatives au transport 9
Groupe d'emballage III
EmS-N° F-A, S-F
Dispositions particulières 274, 335, 969
Désignation UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a(Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionato-O,O')-, (OC-6-11)-, 9, III, Polluant marin

15. Renseignements sur la réglementation

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

Aucun des composants n'est répertorié dans l'INRP au-dessus de la limite

Union européenne

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances candidates extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

Nom chimique	No. CAS	Substances candidates à la liste des SVHC
Tin, dibutylbis(2,4-pentanedionato-O,O')-, (OC-6-11)-	22673-19-4	X

Directive 2011/65/EU sur les restrictions d'utilisation des substances dangereuses (RoHS)

Ce produit ne contient pas de Plomb, Cadmium, Mercure, Chrome hexavalent, Poly Bromo Biphényles (PBB), Poly Bromo Diphényl Ethers (PBDE), Bis(2-Ethylhexyl) phtalate (DEHP), Benzyl butyl phtalate (BBP), Dibutyl phtalate (DBP) and Diisobutyl phtalate (DIBP) dans des concentrations supérieures aux valeurs limites respectives mentionnées dans cette réglementation. This document is based on the information given to us by our own suppliers at the date of this document.

Inventaires internationaux

TSCA	Inscrit(e)
DSL	Inscrit(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ULTRASET SINGLE STEP 2(R)
Numéro de révision 1.01

Date de révision 18-oct.-2023
Remplace la date du : 13-oct.-2023

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Inscrits - Les composants de ce produit sont inscrits sur la liste d'inventaire ou en sont exemptés.

Non inscrits - Un ou plusieurs des composants de ce produit ne sont pas inscrits sur la liste d'inventaire.

16. Autres renseignements, y compris la date de préparation de la dernière révision

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Date de révision 18-oct.-2023

Note de révision Sections de la FS mises à jour. 2. 5. 7. 11. 14. 15.

Préparée par Sécurité des produits et affaires réglementaires

Avis de non-responsabilité

Toutes les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes à la date de publication, sont fournies « telles quelles » et peuvent être modifiées sans préavis. Il ne s'agit pas d'une garantie, d'un accord ou d'un substitut à l'avis d'un expert ou d'un professionnel. Bostik Inc. (la « Société ») décline expressément et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation des produits ou à la confiance accordée aux informations fournies ici. Il est de la seule responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation de tout produit pour son ou ses applications. **AUCUNE GARANTIE D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE (Y COMPRIS L'ADÉQUATION À UN USAGE DANS UN DISPOSITIF MÉDICAL OU UNE APPLICATION MÉDICALE), N'EST DONNÉE CONCERNANT LES PRODUITS OU LES INFORMATIONS FOURNIES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.** Les informations fournies ne concernent que les produits particuliers désignés ici et peuvent ne pas être valables lorsque ces produits sont utilisés en combinaison avec d'autres matières ou dans un procédé quelconque. La performance du produit, sa durée de conservation et ses caractéristiques d'application dépendent de nombreuses variables, et les changements dans ces variables peuvent avoir une incidence sur les performances du produit. Il vous incombe de tester au préalable l'adéquation de tout produit pour toute utilisation ou application prévue et avant toute commercialisation. Rien dans le présent document ne doit être interprété comme une licence pour l'utilisation d'un produit d'une manière qui pourrait enfreindre un brevet et il ne doit pas être interprété comme une incitation à enfreindre tout brevet. Veuillez lire attentivement la fiche signalétique du produit.

La Société adhère à une politique stricte qui s'applique à l'utilisation de l'un de ses produits dans les applications de dispositifs médicaux. La présente politique se trouve à l'adresse <https://www.arkema.com/global/en/social-responsibility/innovation-and-sustainable-solutions/responsible-product-management/medical-device-policy/>, laquelle est incorporée aux présentes par renvoi et en fait partie intégrante. Sauf autorisation expresse, la Société (i) a désigné des compositions précises de qualité médicale pour les produits utilisés dans des applications de dispositifs médicaux et les produits de la Société qui ne sont pas ainsi désignés ne sont pas autorisés à être utilisés dans des applications de dispositifs médicaux et (ii) interdit strictement l'utilisation de l'un de ses produits dans des applications de dispositifs médicaux qui sont implantés dans le corps ou en contact avec des fluides ou des tissus corporels pendant plus de 30 jours. La Société ne conçoit, ne fabrique et/ou ne vend directement aucun dispositif médical. La Société ne conçoit pas conjointement ses produits ni n'offre de l'aide à tout acheteur de ceux-ci dans la conception, la fabrication et/ou la vente de produits destinés à des dispositifs médicaux. Il est de la seule responsabilité du fabricant de dispositifs médicaux de déterminer l'adéquation de toutes les matières premières, produits et composants, y compris tout produit de qualité médicale, afin de garantir que le dispositif médical est sûr pour l'utilisation finale et conforme à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, et de mener tous les tests et inspections nécessaires.

Fin de la fiche signalétique